

**AAP**

**« Sport et handicap »**

# Campagne 2026

(Note ANS PST n°2026-DFT-03 du 10 avril 2026)

## Sport et handicap

### 1 LE CONTEXTE

Dans le sillage de l'héritage historique des Jeux de Paris 2024 et conformément aux orientations de la nouvelle **Stratégie Nationale Sport et Handicap (SNSH) 2030**, le sport s'affirme comme un droit réel, universel et un puissant vecteur de justice sociale. Si la dynamique olympique a suscité un intérêt renouvelé pour le parasport, force est de constater que la pratique des personnes en situation de handicap demeure encore trop inférieure à celle du reste de la population.

Afin de relever ce défi de proximité, la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) décline cette ambition sur le territoire du Grand Est. Cet appel à projets s'articule en adéquation avec la SNSH afin de lancer une dynamique en direction du territoire sur la thématique.

Les travaux menés entre la DRAJES, les Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), par le biais de son référent territorial Grand Est, permettent de proposer à travers ces AAP des orientations répondant spécifiquement aux besoins du terrain.

### 2 L'ENVELOPPE FINANCIÈRE

Pour 2026, le territoire du Grand Est dispose d'une enveloppe d'un montant de 45 000 € qui repose sur la délégation ministérielle régionale d'une part et sur la délégation de l'Agence nationale du sport d'autre part, dans le cadre des projets sportifs territoriaux (PST).

### 3 LES THEMATIQUES PRIORITAIRES

Les deux thématiques prioritaires qui sont visées dans cet AAP sont les suivantes :

- **Favoriser la création ou le développement de commissions départementales du parasport**

Cet axe soutient le portage et le déploiement d'une structure dédiée à l'animation territoriale des acteurs œuvrant en direction du public en situation de handicap. Les travaux et les orientations portés par cette commission devront impérativement s'appuyer sur un diagnostic local des besoins et s'inscrire en parfaite adéquation avec les objectifs structurants de la stratégie nationale sport et handicap 2030, à savoir :

- Donner l'envie de pratiquer ;
- Rendre la pratique, les clubs et les lieux de pratique pleinement accessibles ;
- Accompagner et former les acteurs du mouvement sportif, de l'éducation, de la santé et du médico-social.

Les travaux de la commission pourront démarrer en 2026 et s'étendre jusqu'en 2027.

○ **Soutenir les actions innovantes en faveur de la pratique parasportive**

Les porteurs de projet sont invités à proposer des projets initiatives innovantes ayant un impact réel et mesurable sur le développement de la pratique des personnes en situation de handicap. Ils sont également encouragés à mener des actions de sensibilisation du grand public pour favoriser l'inclusion et, si nécessaire, permettre une pratique partagée avec des personnes valides. Une priorité d'instruction sera accordée aux dossiers intégrant l'ensemble des éléments susmentionnés.

Au regard du calendrier 2026, une attention toute particulière sera accordée aux projets planifiés en septembre 2026 afin de s'inscrire dans la dynamique globale du « Mois de l'activité physique et sportive » et de la « Fête du sport ».

Enfin, nous invitons les porteurs à présenter des projets innovants qui associent le mouvement sportif et les établissements médico-sociaux au cœur même de leur réflexion.

**NB:** Dans un souci de complémentarité des aides publiques, la DRAJES Grand Est veillera strictement, à ce qu'aucun double financement ne soit accordé. Ainsi, les projets identiques déposés au dispositif PSF de l'ANS ne seront pas étudiés.

## 4 LES STRUCTURES ELIGIBLES

- Les associations sportives agréées (article L. 121-4 du Code du sport) ;
  - Les comités départementaux ou régionaux/ligues ;
  - Les comités départementaux et régionaux olympiques (CROS- CDOS) ;
  - Les groupements d'employeurs intervenant pour des associations sportives agréées.
- Dès lors que le projet est mis en œuvre au sein du territoire régional ;
  - Dès lors que la structure s'engage à respecter les termes du Contrat d'Engagement Républicain (CER).

Au-delà du rayonnement géographique du porteur de projet ou du lieu d'exécution de certaines actions, une attention particulière sera portée sur territoires prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les FRR et CRTE ruraux.

## 5 NATURE, PÉRIMÈTRE ET MISE EN OEUVRE DES ACTIONS

**Les actions** financées au titre de cette campagne **devront être réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et le 31 décembre 2026.**

Elles devront **faire partie d'une démarche globale de réflexion**, être **en adéquation avec le projet associatif** (et/ou fondées sur un document interne d'orientation : compte-rendu d'assemblée générale, de conseil d'administration...) et représenter une plus-value à son activité habituelle.

Face aux enjeux environnementaux et sociétaux actuels, il est également attendu une **démarche écoresponsable dans l'organisation et la mise en œuvre** des actions : *Affiche des 10*

gestes éco-responsables en téléchargement (<https://www.sports.gouv.fr/les-10-gestes-du-sportif-eco-responsable-2610>).

Les actions, pour lesquelles des partenariats ont été sollicités (cofinancement avec d'autres ministères, la politique de la ville, les collectivités territoriales ou d'autres organismes financeurs potentiels, organismes privés...), devront clairement mentionner la situation des partenariats établis tout au long de l'instruction des dossiers.

**L'action ne pourra être subventionnée à plus de 80 % de son coût total** (hors valorisation du bénévolat).

## 6 SEUIL DE FINANCEMENT

Le seuil de financement pour un bénéficiaire est de **1 500 €**, abaissé à 1000 € pour les structures en zone rurale.

## 7 DÉPÔT DES DOSSIERS

Les demandes de subvention s'effectuent de façon dématérialisée via le Compte Asso (<http://www.le-compte-asso.associations.gouv.fr>).

- ⇒ Si vous êtes **une ligue régionale** le service instructeur sera la **DRAJES Grand Est**.
- ⇒ Si vous êtes **un club ou un CD** le service instructeur sera le **SDJES de votre département**.
- ⇒ La transmission **des compte rendus financiers des actions 2026**, se fera uniquement **par voie dématérialisée sur Le Compte Asso**.

Pour déposer votre demande vous pouvez suivre les différentes étapes du « Guide lecompteasso : « Faire une demande PST (hors emploi) », disponible sur le site de l'ANS : <https://www.agencedusport.fr/aides-et-subventions>

### LES ETAPES à suivre et choix à faire pour déposer votre projet sur Le Compte Asso

#### AAP « Sport et handicap » :

- 1) Saisir le **code fiche** ou le service instructeur
- 2) Nature de l'aide : **Aide au projet**
- 3) Modalité de l'aide : **Autre aide au projet**
- 4) Objectifs opérationnels : **Développement de l'offre de pratique**
- 5) Modalité ou **dispositif** : Choisir le libellé ci-dessous

A saisir à l'étape 1 : **sélection de la subvention**

A saisir à l'étape 4 : **description des projets**

#### *Dispositif :*

« Développement et structuration du mouvement sportif »

## 8 CALENDRIER

- ⇒ **Ouverture de l'appel à projets sur Le Compte Asso : 15 juin 2026** avec parution des éléments sur le site de la DRAJES : <https://www.ac-nancy-metz.fr/jeunesse-engagement-et-sports-123347>
- ⇒ **Date limite de dépôt des projets dans les services via Le Compte Asso : 31 juillet 2026**
- ⇒ Présentation en bureau de la Conférence Régionale du Sport et validation par le Préfet de Région : **fin septembre 2026**
- ⇒ Mise en paiement des subventions et envoi des notifications : **à partir de la 2<sup>ème</sup> semaine d'octobre 2026.**

## 9 CONTACTS

Services	Code Fiche	Référents « Sport et Handicap »	Courriel
DRAJES Grand Est	129	BIRCK Jean Nicolas BOUILLON Rémi ROBERT Delphine	<a href="mailto:jean-nicolas.birckg@region-academique-grand-est.fr">jean-nicolas.birckg@region-academique-grand-est.fr</a> <a href="mailto:remi.bouillon@region-academique-grand-est.fr">remi.bouillon@region-academique-grand-est.fr</a> <a href="mailto:delphine.robert@region-academique-grand-est.fr">delphine.robert@region-academique-grand-est.fr</a>
Comité paralympique et sportif français		CAILLET Paul	<a href="mailto:p.caillet@france-paralympique.fr">p.caillet@france-paralympique.fr</a>
SDJES Ardennes 08	130	MAIZI Kadir	<a href="mailto:Kadir.maizi@ac-reims.fr">Kadir.maizi@ac-reims.fr</a>
SDJES Aube 10	131	DEBOU Alexis	<a href="mailto:Alexis.Debou@ac-reims.fr">Alexis.Debou@ac-reims.fr</a>
SDJES Marne 51	132	XIBERRAS Julien	<a href="mailto:Julien.Xiberras@ac-reims.fr">Julien.Xiberras@ac-reims.fr</a>
SDJES Haute-Marne 52	133	BAPTISTE Benoit	<a href="mailto:benoit.baptiste@ac-reims.fr">benoit.baptiste@ac-reims.fr</a>
SDJES Meurthe-et-Moselle 54	134	HOSTE Aurélie	<a href="mailto:aurelie.hoste@ac-nancy-metz.fr">aurelie.hoste@ac-nancy-metz.fr</a> <a href="mailto:ce.sdjes54.sport-pour-tous@ac-nancy-metz.fr">ce.sdjes54.sport-pour-tous@ac-nancy-metz.fr</a>
SDJES Meuse 55	135	LECLER Gilles	<a href="mailto:Gilles.Lecler@ac-nancy-metz.fr">Gilles.Lecler@ac-nancy-metz.fr</a>
SDJES Moselle 57	136	KINNE Julia	<a href="mailto:julia.kinne@ac-nancy-metz.fr">julia.kinne@ac-nancy-metz.fr</a>
SDJES Bas-Rhin 67	137	STANGRET Emilie	<a href="mailto:emilie.stangret@ac-strasbourg.fr">emilie.stangret@ac-strasbourg.fr</a>
SDJES Haut-Rhin 68	138	DUPUIS Laurent	<a href="mailto:Ce.sdjes68@ac-strasbourg.fr">Ce.sdjes68@ac-strasbourg.fr</a>
SDJES Vosges 88	139	HENRIOT Jean-Baptiste	<a href="mailto:jean-baptiste.henriot@ac-nancy-metz.fr">jean-baptiste.henriot@ac-nancy-metz.fr</a>